

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

7 mars 2017

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le mardi 7 mars 2017, à 20 h 02, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller

Étaient absents : M^{me} Julie Parent, conseillère
M. Yves S. Bergeron, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie ainsi que M. Daniel Grenier, directeur général adjoint.

51-03-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 12.1 à 12.4

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 20 février 2017
6. Administration
 - 6.1 Demande d'aide financière Table de concertation pour personnes âgées du Témiscamingue (T.C.P.A.T)
 - 6.2 Financement des projets en cours
 - 6.3 Émission de billets – Financement des projets en cours – Adjudication
 - 6.4 Émission de billets – Financement des projets en cours – Concordance et courte échéance
7. Sécurité publique
 - 7.1 Avis favorable – Plan de mise en œuvre de la sécurité incendie
8. Transport
 - 8.1 Nomination d'un consultant – Travaux publics
9. Santé et bien-être
 - 9.1 Regroupement des offices municipaux d'habitations
10. Urbanisme et développement du territoire

- 10.1 Appui MRC – Programme Mobilisation-Diversité
- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Demande de la Société d’Histoire du Témiscamingue
 - 11.2 Demande du club OMEGA
 - 11.3 Dépôt du rapport et des prévisions – Entente Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
- 12. Divers
 - 12.1 Promesse d’achat/vente – Lot no 5 798 994
 - 12.2 Représentant autorisé clicSEQR
 - 12.3 Nomination du secrétaire-trésorier adjoint, du greffier adjoint et signataires de chèques
 - 12.4 Demande à la Chambre de commerce Témis-Accord
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

52-03-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2017

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

53-03-17

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE TABLE DE CONCERTATION POUR PERSONNES ÂGÉES DU TÉMISCAMINGUE (T.C.P.A.T)

CONSIDÉRANT QUE la première demande (résolution n° 35-02-17) a été rejetée lors du conseil municipal du 20 février dernier;

CONSIDÉRANT le manque d’information concernant la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à une participation financière au montant de 220 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette participation financière fait partie d’un projet d’album souvenir ainsi que pour la pose d’une affiche relativement à la fête du 17 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été adressée à l’ensemble des municipalités du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent revoir leur décision.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER la participation financière de la Ville de Ville-Marie à un montant de 220 \$ pour la Table de concertation pour personnes âgées du Témiscamingue (T.C.P.A.T).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-03-17

FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au financement des dépenses en immobilisation;

CONSIDÉRANT QU'afin de financer ces dépenses en immobilisation les règlements d'emprunt décrivent en termes généraux (parapluie) n° 483 et n° 494 ont été adoptés en 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réalisées qui seront financées par le règlement n° 483 totalisent 171 567,72 \$ et qu'elles ont été réalisées au montant de 106 618,29 \$ pour des travaux d'infrastructures et au montant de 64 949,43 \$ pour de l'ameublement et de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réalisées qui seront financées par le règlement n° 494 totalisent 230 420,49 \$ et qu'elles ont été réalisées au montant de 194 873,57 \$ pour des travaux d'infrastructures et au montant de 35 546,92 \$ pour de l'ameublement et de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement de l'emprunt pour les travaux d'infrastructures sera de 20 ans et sera de 10 ans pour l'ameublement et l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé lors de la séance du conseil du 20 février un rapport des dépenses en immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport mentionne les termes de financement;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses en immobilisations respectent l'objet des règlements n° 483 et n° 494;

CONSIDÉRANT QUE les démarches administratives ont déjà été entreprises auprès du ministère afin de réaliser le financement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le rapport déposé par le directeur général le 20 février 2017.

D'APPROUVER les dépenses en immobilisation.

D'APPROUVER les termes de remboursement d'emprunt.

DE PROCÉDER au financement des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-03-17

ÉMISSION DE BILLETS – FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a reçu du ministère le résultats de l'offre publique de financement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billet en date du 14 mars 2017 au montant de 829 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt n^{os} 455, 472, 474, 483 et 494. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billet, échéant en série cinq (5) ans comme suit:

40 000 \$	2.31 %	14 mars 2018
40 400 \$	2.31 %	14 mars 2019
41 800 \$	2.31 %	14 mars 2020
42 600 \$	2.31 %	14 mars 2021
664 500 \$	2.31 %	14 mars 2022

QUE le billet, capital et intérêts, soit payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56-03-17

ÉMISSION DE BILLETS – FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Ville-Marie souhaite emprunter par billet un montant total de 829 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
455	142 300 \$
472	122 764 \$
474	162 207 \$
483	106 618 \$
483	64 949 \$
494	194 874 \$
494	35 588 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 829 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt n° 455, 472, 474, 483 et 494 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

QUE les billets soient datés du 14 mars 2017.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	40 000 \$
2019	40 400 \$
2020	41 800 \$
2021	42 600 \$
2022	43 900 \$ (à payer en 2022)
2022	620 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Ville-Marie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 455, 472, 474, 483 et 494, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE le maire et le directeur général agissent à titre de signataires autorisés pour tous les documents jugés nécessaires au financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

57-03-17

AVIS FAVORABLE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de *la Loi sur la sécurité incendie*, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de

la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a adopté le 16 décembre 2015 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC de Témiscamingue sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que son engagement à le respecter et à le réaliser.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie donne un avis favorable aux propositions de la MRC de Témiscamingue contenues dans le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

58-03-17

NOMINATION D'UN CONSULTANT – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M. Ronald St-Jean a pris sa retraite le 18 février 2017;

CONSIDÉRANT le manque de personnel au service technique des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il est disponible pour offrir ses services comme consultant;

CONSIDÉRANT QUE les appels de service seront déterminés en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT QUE les services seront facturés au taux horaire de 40 \$ incluant les frais de déplacement de sa résidence au bureau municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER M. Ronald St-Jean comme consultant des travaux publics selon les conditions ci-dessus établies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

59-03-17

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATIONS (OMH)

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 83, présenté le 1^{er} décembre 2015 à l'Assemblée nationale du Québec, propose des modifications à *la Loi sur la Société d'habitation du Québec* afin de regrouper les Offices municipaux d'habitation (OMH) d'une MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a formé le comité de transition et de concertation composé des quatre OMH sur le territoire afin de trouver la meilleure façon de procéder tout en assurant une continuité de services de proximité aux locataires de chacune des OMH;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition et de concertation est unanime pour le maintien de deux OMH sur notre territoire, soit un au centre du Témiscamingue qui regroupe les OMH de Ville-Marie, Lorrainville et St-Bruno-de-Guigues et l'autre au sud du Témiscamingue, ce qui maintient le statu quo pour ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition répond à un des objectifs du ministère, soit de diminuer de 50 % le nombre d'office sur un territoire, passant de quatre à deux offices;

CONSIDÉRANT QUE cette décision fut prise aux réalités linguistiques, culturelles, sociales et géographiques qui diffèrent entre Témiscamingue et le reste de la MRC de Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie appuie le comité de transition et de concertation et donne son appui au modèle de regroupement proposé, soit la création de deux offices d'habitation sur le territoire de la MRC, un premier au centre en regroupant les OMH de Ville-Marie, St-Bruno-de-Guigues et Lorrainville et un deuxième dans le secteur sud, soit à la Ville de Témiscamingue afin de continuer d'offrir des services personnalisés de qualité, éviter une politique de mur à mur et pour tenir compte des réalités municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

APPUI MRC – PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ

Ce point est retiré, les membres du conseil ne désirent pas se prononcer sur ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

60-03-17

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire du Témiscamingue sollicite le soutien financier de la Ville de Ville-Marie pour l'aider dans sa mission de protéger et de diffuser l'histoire de notre belle région;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, la Ville a contribué à l'acquisition du buste du Frère-Moffet qui trône fièrement devant sa maison;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire du Témiscamingue désire y placer une plaque commémorative rappelant le rôle du Frère-Moffet;

CONSIDÉRANT QU'une telle plaque en bronze coûte cher et que la Société d'histoire du Témiscamingue n'a pas les moyens financiers de l'acquérir;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la ville, au sommet de la montagne «à Cardinal» se trouve une croix élevée vers 1941 par les frères de Saint-Gabriel pour protéger le village et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette croix surmonte la ville depuis ce temps et que le propriétaire actuel du terrain, M. Gaston Saucier ainsi que la Société d'histoire du Témiscamingue désirent y placer une plaque commémorative afin que les visiteurs connaissent un peu l'histoire de cette croix;

CONSIDÉRANT QUE ces deux projets sont évalués à un peu plus de deux mille dollars. La plaque sur le buste du Frère-Moffet serait en bronze et son coût est de 1 900 \$ plus l'installation et la plaque aux pieds de la croix serait en alucobest et coûte environ 50 \$ plus l'installation;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire du Témiscamingue demande aussi l'aide de la Commission culturelle de la MRC mais qu'ils ont besoin de celle de la Ville de Ville-Marie pour s'assurer que ce projet soit finalisé rapidement;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire relate la venue du Frère Moffet en passant par la municipalité de Duhamel-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne peuvent déterminer avec exactitude le montant de la participation financière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INDIQUER une intention de participation financière auprès de l'organisme.

DE DEMANDER des précisions quant au montant de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

61-03-17

DEMANDE DU CLUB OMEGA

CONSIDÉRANT QUE le club de sauvetage sportif Oméga a vu le jour en octobre 2016 à Ville-Marie et qu'il entraîne des jeunes de 8 à 15 ans dans le but de participer à des compétitions de sauvetage sportif;

CONSIDÉRANT QUE les athlètes sont amenés à développer leur esprit d'analyse face à différentes situations, à maîtriser les premiers soins et la RCR ainsi que d'accroître leur forme physique;

CONSIDÉRANT QU'Oméga en est à sa première année d'activités dans le monde du sauvetage sportif;

CONSIDÉRANT QUE les compétitions ont lieu à travers le Québec et engendrent beaucoup de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le club de sauvetage sportif Oméga sollicite la Ville de Ville-Marie afin de les aider à couvrir les coûts pour participer au championnat québécois en sauvetage sportif qui aura lieu du 24 au 26 mars 2017 à Blainville;

CONSIDÉRANT QUE ce don servirait principalement à couvrir les frais de transport et d'inscription pour cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne participe pas financièrement à ce genre de demande auprès des autres organismes et afin d'éviter les précédents.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande du club de sauvetage sportif Oméga.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

62-03-17

DÉPÔT DU RAPPORT ET DES PRÉVISIONS – ENTENTE
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier 2016 et les prévisions financières 2017 concernant l'entente entre la commission scolaire du Lac-Témiscamingue et la Ville de Ville-Marie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

63-03-17

PROMESSE D'ACHAT/VENTE – LOT N^O 5 798 994

CONSIDÉRANT QUE M. Jérémie Barrette et M^{me} Jessica Richard désirent acquérir de la Ville de Ville-Marie un terrain sans bâtisse situé au 13, rue Augier dont le numéro de lot est le 5 798 994;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit fournir les services municipaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout est estimé à 18 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est à vendre depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre ce terrain;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat devra être signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur accepte les termes et conditions de la promesse d'achat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la rédaction de la promesse d'achat/vente du lot n^o 5 798 994.

DE NOMMER M. Bernard Flebus, maire et M. Martin Lecompte, directeur général signataire du document.

DE NOMMER M. Bernard Flebus, maire et M. Martin Lecompte, directeur général signataire du contrat de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

64-03-17

REPRÉSENTANT AUTORISÉ – CLICSÉQR

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire porter un changement de représentant auprès des services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville doit procéder à l'émission d'une lettre et d'une résolution afin de confirmer le changement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville nomme M. Martin Lecompte, directeur général représentant officiel auprès des services électroniques clicSEQUR.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Martin Lecompte, directeur général comme représentant auprès des services électroniques du ministère du Revenu du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65-03-17

NOMINATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT, DU GREFFIER ADJOINT ET SIGNATAIRES DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent nommer un adjoint secrétaire –trésorier et un adjoint greffier selon l'article 107 de *la Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent revoir les signataires des chèques de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Daniel Grenier comme secrétaire-trésorier adjoint et greffier adjoint pour la Ville de Ville-Marie.

DE NOMMER M. Daniel Grenier comme nouveau signataire des chèques de la Ville de Ville-Marie.

DE RETIRER M^{me} Rollande Lacroix comme signataire des chèques de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

66-03-17

DEMANDE À LA CHAMBRE DE COMMERCE TÉMIS-ACCORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a remis un chèque de plus de 27 000 \$ à la Chambre de commerce Témis-Accord en 2014;

CONSIDÉRANT QUE selon une entente verbale la remise de ce chèque était conditionnelle à ce que la Ville reçoive de la visibilité;

CONSIDÉRANT QUE cette entente verbale n'a pas été transcrite par écrit;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme fait mention à la Ville de faire une demande officielle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à l'organisme de la visibilité pour un montant de 27 000 \$.

DE DEMANDER à l'organisme de proposer un plan de visibilité afin de produire une entente écrite à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

67-03-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier